



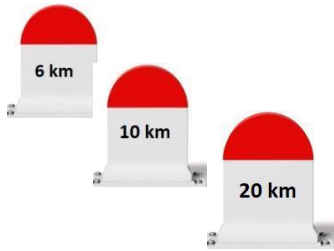
L'Association des Parents
d'Elèves
Saulxures -Thiéfosse



**SAULXURES
THIEFOSSE**
Vosges 88



18ème Marche Populaire Internationale de montagne



**DIMANCHE 23
AVRIL 2023**

Membre F.F.S.P N°F1050
Internet : <http://www.ffsp.fr>

Visa F.F.S.P N° 2023-88-353-C
E-Mail : contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins



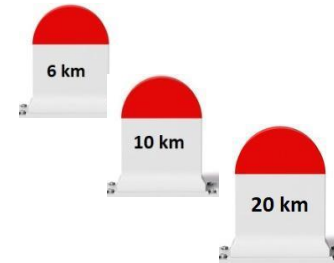
L'Association des Parents
d'Elèves
Saulxures -Thiéfosse



**SAULXURES
THIEFOSSE**
Vosges 88



18ème Marche Populaire Internationale de montagne



**DIMANCHE 23
AVRIL 2023**

Membre F.F.S.P N°F1050
Internet : <http://www.ffsp.fr>

Visa F.F.S.P N° 2023-88-353-C
E-Mail : contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Départ et arrivée : Salle polyvalente
88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE, France, Vosges.
Coordonnée GPS : latitude : 47.9481851 longitude : 6.772894800000017

Horaires : Départ de 7h00 à 14 heures
Arrivée limitée à 18 heures.

Parcours : 6km , 10km et 20km en secteur montagnard.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de : **3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscription : Avant le 18 avril 2023

Inscriptions : MOUGEL Cyril
272 rue du haut fer
88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE
Téléphone : 06 30 79 16 03
marche.ape.88290@gmail.com

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Une boisson et un régénérant solide gratuits à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée et sur le parcours.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Secourisme : Premiers secours : Assurés par l'association dès le départ.
Urgences : 112

La manifestation aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

Départ et arrivée : Salle polyvalente
88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE, France, Vosges.
Coordonnée GPS : latitude : 47.9481851 longitude : 6.772894800000017

Horaires : Départ de 7h00 à 14 heures
Arrivée limitée à 18 heures.

Parcours : 6 km, 10km et 20km en secteur montagnard.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de : **3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscription : Avant le 18 avril 2023

Inscriptions : MOUGEL Cyril
272 rue du haut fer
88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE
Téléphone : 06 30 79 16 03
marche.ape.88290@gmail.com

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Une boisson et un régénérant solide gratuits à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée et sur le parcours.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Secourisme : Premiers secours : Assurés par l'association dès le départ.
Urgences : 112

La manifestation aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.